



**Arrêté fixant la composition de l'observatoire d'analyse
et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de la Gironde**

**La directrice adjointe de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail des Solidarités
de la Gironde,**

VU les articles L 2234-4 à 7 et R 2234-1 à 4 du code du travail ;

VU l'arrêté ministériel du 21 août 2023 portant nomination de M. Thierry BERGERON, directeur de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités de la Gironde ;

VU l'arrêté 33-2023-09-11-00006 du 11 septembre 2023 portant subdélégation de signature du DDETS de la Gironde en matière d'inspection du travail ;

VU la décision de M. Pascal APPREDERISSE, directeur régional de la DREETS Nouvelle-Aquitaine en date du 25 janvier 2022 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens de l'article L.2234-4 et suivants du code du travail ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé des membres suivants :

- Au titre du MEDEF de la Gironde :

. Titulaire : Madame Clara JOUBERT.

. Suppléante : Monsieur Claude VIALA.

- Au titre de la CPME 33 de la Gironde :

. Titulaire : Madame Aïcha SANGARE.

- Au titre de la FDSEA de la Gironde :

. Titulaire : Monsieur Michel CHAPARD.

- Au titre de l'UDES :

. Titulaire : Monsieur Jean-Luc DESCLAUX.

. Suppléant : Monsieur Hubert DUJARDIN.

- Au titre de l'Union Départementale CFDT de la Gironde:

. Titulaire : Monsieur Marc BESNAULT.

. Suppléante : Madame Bernadette BONNAC- HUDE.

- Au titre de la CFE CGC :
 - . Titulaire : Madame Nicole BERTHOMIEU.
 - . Suppléant : Monsieur Benjamin LECOMTE.
- Au titre de l'Union Départementale CFTC de la Gironde :
 - . Titulaire : Madame Marie SUBERBIE.
 - . Suppléant : Monsieur Philippe GRONNIER.
- Au titre de l'Union Départementale CGT de la Gironde :
 - . Titulaire : Monsieur Pascal HOFFMANN.
 - . Suppléante : Madame Nathalie SIMON.
- Au titre de l'Union Départementale CGT FO :
 - . Titulaire : Monsieur Olivier DUBARRY.
 - . Suppléant : Monsieur Denis TONNADRE.
- Au titre de l'Union Départementale UNSA de la Gironde :
 - . Titulaire : Madame Nadège COURONNE.
 - . Suppléante : Monsieur Frédéric POIGNANT.
- Au titre du FESAC :

ARTICLE 3 : Le présent arrêté annule et remplace à compter du 20 février 2023 le précédent arrêté fixant la composition de l'observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de la Gironde en date du 16 août 2022.

ARTICLE 2 : La directrice adjointe de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail des Solidarités de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 27 février 2024

P/ le Directeur Départemental de l'Emploi,
du Travail, des Solidarités de la Gironde
La Directrice Adjointe,

Madame Elisabeth FRANCO MILLET



VOIE DE RECOURS :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois, auprès du Tribunal Administratif : 9, rue Tastet, 33000 Bordeaux.